Image not found or type unknown

Trop percu impossible à rembourser, et attestation assedic

Par **dysagris**, le **22/06/2009** à **17:46**

Bonjour à tous,
j'ai fini mon CDD en prennant tout mes congés payés et mon employeur a fait l'erreur de me les payer.
Ils m'ont rappelé près d'un mois et demi après pour me signifier que je devais les rembourser.
J'ai reconnu ma "dette" de 600€ mais ils ne veulent pas me fournir l'attestation assedic tant que je ne les ai pas remboursé, et je ne peut pas les rembourser sans toucher le chomage...
Quels sont mes solutions, mes recours??
Merci de me répondre.

Par **livre**, le **22/06/2009** à **18:51**

Salut, essai d'aller voir l'inspection du travail en leur donnant le nom de l'entreprise et leur expliquant ta situation et qu'il ne veulent pas te fournir aton attestation assédic... et rend toi aussi aux assédic en leur expliquant aussi ta situation.

Bon courage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés